

ACCORDER PLUS D'AUTONOMIE – ET UN SOUTIEN APPROPRIÉ – AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

- Accorder plus d'autonomie aux chefs d'établissement dans les pays où les responsabilités de direction sont moins développées
- S'assurer que les chefs d'établissement ont la capacité, la motivation et le soutien nécessaires pour mettre à profit leur autonomie afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- Accompagner l'autonomie de nouveaux modèles prévoyant des fonctions d'encadrement mieux réparties, de nouveaux types de responsabilité, et des programmes de formation et de perfectionnement pour les chefs d'établissement

REDÉFINIR LES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS SCOLAIRES

- Encourager les chefs d'établissement à soutenir, évaluer et améliorer le niveau des enseignants :
 - Renforcer la responsabilité des chefs d'établissement dans les décisions concernant les programmes scolaires, afin qu'ils puissent les adapter aux besoins locaux
 - Former les chefs d'établissement au suivi et à l'évaluation des enseignants
 - Renforcer le rôle des chefs d'établissement dans le perfectionnement professionnel des enseignants afin qu'il soit adapté au contexte dans lequel s'inscrit l'établissement
 - Encourager les chefs d'établissement à favoriser le travail en équipe parmi les enseignants
- Soutenir la définition d'objectifs, l'évaluation et la transparence :
 - Laisser la direction établir ses orientations stratégiques et renforcer sa capacité d'élaborer des projets harmonisés avec les normes nationales relatives aux programmes scolaires mais aussi adaptés aux besoins locaux
 - Encourager la direction à faire un usage judicieux des données en fournissant soutien et possibilités de formation aux chefs d'établissement
 - Encourager les chefs d'établissement à répartir les tâches liées à l'évaluation et à la transparence au sein de leur école, à des personnes capables d'exploiter des données pour élaborer des stratégies d'amélioration appropriées
- Renforcer la gestion stratégique des ressources financières et humaines :
 - Renforcer les compétences en gestion financière des équipes de direction, par la formation, nommer un économiste qualifié ou apporter un soutien aux établissements en matière de gestion financière
 - Faire intervenir les chefs d'établissement dans les décisions de recrutement des enseignants
- Adopter une approche systémique des politiques et des pratiques d'encadrement :
 - Encourager les chefs d'établissement à coopérer activement avec les écoles voisines et les collectivités locales
 - Répartir les responsabilités au sein de l'école de sorte que le chef d'établissement puisse mener des activités au-delà de l'enceinte de l'école

ÉLABORER DES CADRES DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT EN VUE D'AMÉLIORER LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES

- S'appuyer sur l'engagement et non sur la conformité, les représentants des chefs d'établissement devant participer à la formulation et à l'élaboration des cadres
- Définir les principaux domaines de responsabilité des chefs d'établissement à partir de pratiques de direction efficaces ainsi que des besoins spécifiques des systèmes éducatifs nationaux

- Utiliser des cadres pour harmoniser différents domaines de la politique de direction des établissements scolaires, par exemple le recrutement, la formation et l'évaluation des chefs d'établissement

RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont tirés de l'examen thématique de la direction des établissements scolaires, qui porte sur les politiques et les pratiques de 22 pays dans ce domaine. Les conclusions de cet examen sont présentées dans *Améliorer la direction des établissements scolaires, Volume 1 : Politiques et pratiques*, paru en juin 2008. Les rapports de base préparés par 21 countries, les études de cas sur la direction des systèmes, le rapport *Améliorer la direction des établissements scolaires : La boîte à outils* et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : www.oecd.org/edu/schoolleadership.